

# COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE AS UCP

**Jeudi 11 Octobre 2018 à 13H**

11 présents

1 absent excusé (ayant établi une procuration)

12 votants, puis 9 votants.

## **Ordre du jour :**

**1 Election du nouveau bureau**

**2 Présentation des Projets sportifs pour l'année 2018 2019**

**3 Point financier**

1) Election nouveau bureau

Le bureau pour l'année 2017/2018 était constitué comme suit :

- Bastien MULLE (Président)
- Jeishan JOTHIVADIVEL (Vice-président étudiant)
- Nadine GILBERT(Trésorière)
- Guillaume MARDON (Secrétaire)

Jeishan JOTHIVADIVEL (absent excusé à cette Assemblée Générale) n'est plus étudiant à l'Université de Cergy Pontoise cette année. Nicolas BRUN, étudiant en 2<sup>ème</sup> année de LSH, Géographie, propose d'occuper les fonctions de vice-président. Les autres membres proposent leur reconduction au sein du bureau.

Vote pour la reconduction des membres au sein du bureau :

10 votes pour, 1 abstention.

Bastien MULLE, Nadine GILBERT et Guillaume MARDON sont réélus respectivement Président, Trésorière et Secrétaire de l'AS UCP.

**Vote pour l'élection de Nicolas BRUN en tant que Vice Président :**

11 votes pour, 1 abstention

**Nicolas BRUN est élu Vice Président de l'AS UCP.**

Constitution du nouveau bureau :

Bastien MULLE	Président
Nicolas BRUN	Vice-Président
Nadine GILBERT	Trésorière
Guillaume MARDON	Secrétaire

Remarque de Pascal LAJOYE sur la convocation des membres de l'AS UCP à l'Assemblée Générale :

La communication de la tenue de l'AG s'est réalisée par l'envoi de mails aux enseignants d'EPS ainsi qu'aux capitaines d'équipe afin que l'information soit relayée à l'ensemble des membres de l'AS UCP. A l'avenir, il serait préférable d'envoyer un mail à chaque membre de l'AS afin de garantir un même niveau d'information.

**L'envoi de l'information sur la tenue de l'AG se fera dorénavant par l'envoi d'un mail à chaque membre de l'AS. Une liste de diffusion sera ainsi créée.**

Patrick COURILLEAU évoque la possibilité de modifier la période de la tenue de l'AG et suggère de la positionner en novembre afin de pouvoir rassembler les nouveaux membres de l'AS. Les décisions prises lors de l'AG seraient ainsi plus légitimes car elles concerneraient les étudiants membres de l'AS sur l'année en cours.

*Remarque : départ d'un étudiant à 13h34 puis de deux étudiants à 13h57*

2) Présentation des projets sportifs

### **Stage de ski**

Distribution d'une présentation succincte par écrit du projet ainsi que du devis sur ce stage de formation.

Il est rappelé que ce stage de formation est un projet à l'initiative du SUAPS et non de l'Association Sportive.

**Vote sur l'accord de l'AS de servir de « caisse » pour le paiement des étudiants à ce stage de ski. L'AS reçoit les chèques et paye l'organisateur de ce stage : Club Alpes Pyrénées.**

8 votes pour, 1 abstention.

Il est précisé qu'une somme plus importante est demandée à chaque étudiant afin que le projet puisse se réaliser avec un effectif minimum de 25 étudiants (maximum 28). L'AG décide de rembourser les étudiants de l'éventuel excédent payé pour la participation à ce projet.

Pour clarifier au mieux la situation, il est demandé à Club Alpes Pyrénées deux devis :

Un devis adressé au SUAPS qui prend en charge le transport ainsi que les cours dispensés par les encadrants.

Un devis adressé à l'Association Sportive pour la pension complète, la location du matériel et les forfaits.

Nadine GILBERT ajoute que suite à la difficulté rencontrée par rapport aux rapprochements bancaires de l'année dernière, il est préférable que les fiches d'inscriptions soient transmises à la trésorière pour l'établissement d'un fichier avec le numéro d'étudiant, nom, prénom, chèque, espèces et assurance (oui/non). Elle devra établir la vérification de l'inscription des étudiants à l'UCP en 2018/2019 via Apogée.

### Compétitions universitaires

Guillaume MARDON évoque les équipes de sports collectifs engagées :

- 1 équipe masculine de basket
- 1 équipe masculine de football
- 2 équipes masculines de futsal
- 1 équipe féminine de volleyball
- 1 équipe masculine de rugby
- 1 équipe masculine de handball

La date limite pour l'inscription des équipes est fixée par la Ligue d'Ile de France du Sport Universitaire au vendredi 12 octobre. L'engagement financier pour chaque équipe est de 125 euros.

Le calendrier des compétitions sera fixé prochainement (début novembre). A partir de la divulgation de ces calendriers, le comité directeur se réunira pour établir un budget prévisionnel. Il est rappelé qu'un budget prévisionnel est établi par semestre pour répondre au mieux au calendrier sportif universitaire.

### 3) Point financier

Balance comptable.

N° PIECE	Date	Pièce	Libelle	Débit	Crédit	Solde
0	01/09/2018		SOLDE N-1			4 682,61 €
1	11/10/2018	VIREMENT	LICENCE FFSU 2018/2019 + ASSURANCE	3 424,48 €		1 258,13 €
2	11/10/2018	CHEQUE	REMISE DE CHEQUE FFSU 2017/2018		<b>732,75 €</b>	1 990,88 €

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale se termine à 15h30.